

**Direction des services de l'Enfance, de l'Education et des familles**

**Service petite enfance**

**PROJET D'ETABLISSEMENT SERVICE PETITE  
ENFANCE DE PONTAULT-COMBAULT**



Pôle Administratif et d'Encadrement Petite Enfance

1 ter, avenue de la République - 77340 Pontault-Combault

Tél : 01.60.34.24.80 / mail : [creches@pontault-combault.fr](mailto:creches@pontault-combault.fr)

Il est l'aboutissement formalisé de la réflexion concertée de l'équipe pluridisciplinaire Du service. Il a pour but de présenter aux familles et aux partenaires les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion mis en œuvre pour proposer aux enfants un accueil de qualité.

Il est composé de différentes parties :

- Le projet éducatif,
- Le projet pédagogique,
- Le projet social et de développement durable.

# Le Projet éducatif

Le projet éducatif traduit une vision globale de l'éducation, une affirmation de la place de l'enfant, de ses besoins à partir desquels sont envisagées la présence et l'action des adultes pour lui permettre : de se sentir en sécurité, de vivre des expériences, de construire son individualité, d'avancer vers l'autonomie, d'éveiller son intelligence, de développer sa personnalité et sa créativité, d'établir des relations avec d'autres adultes et enfants, de vivre au sein d'un groupe.

## **1. Présentation de la crèche :**

Depuis septembre 1978, le service petite enfance de Pontault-Combault accueille des enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école chez des assistantes maternelles. A partir de 1988, il offre une possibilité d'intégration en structure collective à partir de 18 mois.

D'autre part, un accueil ponctuel est possible dans les multi-accueils à partir de 18 mois jusqu'à 3 jours par semaine et à partir de 4 mois en demi-journée à la halte-garderie.

En octobre 2001, un relais assistantes maternelles a ouvert ses portes et depuis, 2 autres proposent leurs services aux assistantes maternelles indépendantes. La dénomination actuelle des Relais Assistantes Maternelles est désormais Relai Petite Enfance.

Les différentes structures sont gérées par la commune, agréées par le département et sont sous la responsabilité d'un binôme composé d'un chef de service, infirmière puéricultrice/CAFERUIS et d'un chef de service adjoint, infirmière.

## **Les enjeux :**

La crèche de Pontault-Combault propose des modes de garde qui permettent aux familles de concilier vie socio-professionnelle et vie familiale, tout en garantissant à l'enfant une vie quotidienne harmonieuse, sécurisante et épanouissante. Un mode de garde adapté, qui permet à chaque enfant de développer sa personnalité en tant qu'individu unique, tout en apprenant le respect de l'autre afin de trouver son équilibre.

#### Des actions menées en partenariat avec différents secteurs :

- Un accueil d'enfants porteurs de handicaps en relation avec les services spécialisés, CAMSP, CMPP.
- Un accueil d'urgence avec les différents partenaires sociaux, MDS (PMI et ASE), associations.

Dans le souci d'unifier son projet, le service « petite enfance » s'attache à un travail de transversalité entre les structures, tout en respectant la spécificité de chacune d'entre elles.

#### Les principes et valeurs :

Les pratiques éducatives à la crèche respectent un certain nombre de principes et valeurs auxquels l'équipe est attachée dans le quotidien de son travail. L'objectif pédagogique est :

- De créer un lien de qualité avec l'enfant dans le respect de son rythme propre,
- De mettre en place la sécurité nécessaire répondant à ses besoins, tant sur le plan biologique, psychologique que social,
- D'aider l'enfant à grandir et à vivre avec les autres,
- De l'accompagner dans la recherche de son autonomie,
- De l'aider dans l'apprentissage du langage oral, en mettant des mots sur ce que l'enfant vit et en l'encourageant à exprimer ce qu'il ressent.

L'enfant est surveillé et encadré par le personnel des crèches qui reçoit, de la part des responsables les directives nécessaires pour assurer les règles de sécurité, d'hygiène et d'alimentation.

#### L'équipe pluridisciplinaire et la formation:

- Un chef de service du secteur petite enfance, IPDE/CAFERUIS

- Un chef de service adjoint IDE
- Une directrice par structure d'accueil (crèche collective et relai petite-enfance)
- 1 psychologue à 50%
- 1 médecin à 30%, référent santé et inclusif
- 1 infirmière, référent santé et inclusif
- Des auxiliaires de puériculture et des CAP petite enfance auprès des enfants en structures
- Des assistantes maternelles à la crèche familiale
- Des cuisinières
- Des agents d'entretien

De plus, 3 secrétaires composent le pôle administratif.

Les agents du service petite-enfance bénéficient de formations régulières à l'externe (CNFPT ou autre) mais également à l'interne par le biais de la journée pédagogique. Des temps d'échange et d'analyse des pratiques professionnelles ont lieu tout au long de l'année avec le psychologue du service.

## **2. L'accueil :**

L'accueil de l'enfant et de ses parents au sein de la structure est important. En effet, il s'agit d'un moment crucial pour le parent qui peut se sentir inquiet, culpabilisé par l'obligation de laisser son enfant. Pour l'enfant ce changement est vécu comme une séparation.

L'équipe soutient l'enfant et ses parents lors de cette étape déterminante, elle accompagne et contribue ainsi à la sécurité affective de l'enfant.

## **3. L'éveil :**

Le rôle des professionnels est de mettre à disposition du jeune enfant un environnement, un espace lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de se construire, de jouer. Il est proposé une diversité d'activités adaptée à chaque stade de leur développement.

Le jeu est essentiel, il contribue pleinement au bon développement de l'enfant dans la construction de son individualité et de sa personnalité, de comprendre le monde extérieur et de traduire ses émotions.

#### **4. La verbalisation :**

Les professionnels s'appliquent à mettre des mots adaptés sur ce que l'enfant vit et l'encourage à exprimer ce qu'il ressent. L'attention est portée sur l'accompagnement de la parole :

- S'adressant à lui en parlant doucement, calmement et en le rassurant
- En se mettant à sa hauteur pour lui parler
- En le prenant dans ses bras et en établissant un contact visuel
- En posant le cadre et les limites
- En ayant une attitude ferme et sécurisante

#### **5. L'autonomie :**

Devenir autonome, c'est d'abord tenir compte des règles, des limites, pour se les approprier. Une fois intériorisées, l'enfant se réalise pleinement dans son devenir.

Cela lui permet de grandir et de faire seul sous le regard bienveillant de l'adulte. Pour les plus grands, l'autonomie au quotidien permet de donner des repères à travers des rituels comme le lavage des mains, le rangement des affaires, en laissant faire l'enfant ou en lui proposant de l'aide seulement s'il le désire.

#### **6. La relation parents-professionnels**

##### **Les professionnels :**

Le respect des règles de déontologie est essentiel :

- Le respect de la confidentialité : elle couvre non seulement ce qui a été confié de l'enfant et de sa famille, mais aussi ce qui a été vu, lu, entendu, constaté ou compris. Le partage des informations peut s'avérer cependant nécessaire avec l'équipe d'encadrement au regard de certaines situations
- Le respect des parents sans émettre de jugement de valeur est primordial

- L'équipe est garante du respect du projet pédagogique, du bon fonctionnement au quotidien. Elle s'assure que les besoins des enfants soient satisfaits et que les principes et valeurs énoncées plus haut soient respectés.

Les professionnels ont des compétences, des connaissances générales sur le jeune enfant compte tenu de leur formation et de leur expérience, qu'elles partagent avec les parents.

Des réunions d'équipes et d'analyse des pratiques ont lieu régulièrement dans le but de faire une mise au point des projets, veiller au bon fonctionnement, débloquer des situations difficiles. Cette réflexion commune permet d'instaurer une cohérence dans nos pratiques auprès des enfants.

### **La place des parents :**

- C'est un travail en partenariat. L'enfant est accueilli dans la continuité des actes des parents, les échanges se font sur leurs observations et des évolutions constatées.
- Le choix de vie éducatif de chaque parent est respecté dans l'intérêt de l'enfant, dans la mesure où ils ne vont pas à l'encontre des règles de vie en collectivité.
- Des réunions de réflexions sont mises en place afin d'être au mieux à l'écoute des préoccupations des parents et de les accompagner dans leurs difficultés. Des échanges autour de thèmes comme l'apprentissage de la propreté, la séparation, limites et autorité... sont proposés. Les parents des structures collectives y participent.
- Des moments conviviaux ont lieu comme « des cafés des parents », les fêtes... Ils permettent de faciliter l'échange et de consolider une relation de confiance mutuelle au profit des enfants.
- Les conseils de crèche ont lieu deux fois par an.

### **7. Les besoins quotidiens du jeune enfant :**

Certains sont d'ordre vital comme boire, manger, dormir, et d'autres sont liés à son développement moteur et psychologique.

L'enfant arrive sur son lieu d'accueil après sa toilette du matin avec ses vêtements de jour. Les parents doivent fournir le trousseau nécessaire pour changer l'enfant en cas d'incident, de variations climatiques et d'activités spécifiques (piscine,

psychomotricité..). Ce trousseau sera marqué au nom de l'enfant, entretenu et renouvelé suivant son âge.

Les parents fournissent les couches en accueil familial.

### **Les soins corporels :**

L'hygiène et le respect du corps de l'enfant font partie des besoins fondamentaux. Il doit se sentir enveloppé, rassuré. Tout soin commence avec des mots pour le prévenir.

Le temps de change est un moment privilégié pour accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel. C'est un moment privilégié de communication, d'échange individualisé et de bien-être.

### **La propreté :**

L'acquisition de la propreté est un moment essentiel pour favoriser l'autonomie du jeune enfant. Cette dernière est amenée dans le respect du rythme physiologique et psychologique de chaque enfant.

Les professionnels accompagnent l'enfant et sa famille en favorisant le dialogue.

### **L'alimentation :**

Le temps du repas est un moment de convivialité, de partage et de plaisir.

Les repas sont préparés selon des règles d'hygiène bien précises, l'assistante maternelle et la cuisinière dans les structures collectives préparent des repas frais. Le régime alimentaire et le rythme de chaque enfant sont respectés en tenant compte des conseils des professionnels. L'alimentation est variée, équilibrée. Les menus sont établis en respectant les règles de diététique des différentes tranches d'âges et de l'introduction des aliments établis par les parents.

L'équipe participe à la prévention de l'obésité en limitant la quantité de sucres, de sel et en proposant des menus variés.

Le matériel est adapté au confort de l'enfant (dans les bras, transat, chaise haute, table basse).

Le premier et le dernier repas sont obligatoirement donnés par les parents.

La poursuite de l'allaitement est favorisée. A cet effet, un protocole relatif au transport et à la manipulation du lait de mère a été élaboré par le médecin de

crèche. Un endroit calme peut être proposé sur chacune de nos structures pour une tétée.

### **Le sommeil :**

Au même titre que les repas, les siestes sont déterminantes pour la journée de l'enfant, le sommeil est indispensable à l'enfant pour son développement et son bien-être.

Le rôle des professionnels est de :

- Respecter les rythmes de chaque enfant à partir de l'entretien d'accueil et des transmissions.
- Connaître ses rituels d'endormissement (doudou, tétine, musique...)
- Adapter le couchage
- Reconnaître les signes de fatigue : en accueil familial, l'assistante maternelle propose un temps de sommeil à l'enfant en fonction de ses besoins / en structure collective, des aménagements et une organisation de travail pensée permettent aux enfants qui le souhaitent de se reposer en dehors du temps de sieste.
- Favoriser l'endormissement en aménageant un lieu sécurisant.

C'est pendant le temps de sommeil que le jeune enfant grandit et que le cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil. Un enfant reposé est plus disponible aux activités et aux découvertes sensorielles.

Une attention toute particulière est portée sur l'utilisation très limitée des écrans.

# LE PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique traduit les intentions du projet éducatif dans la pratique quotidienne de l'accueil. Il concerne l'aménagement des espaces de vie, l'organisation de l'accueil des enfants, les attitudes des professionnels dans leurs interventions au quotidien, l'organisation des activités des enfants... Il détermine également les moyens mis en œuvre pour prendre en compte la place des parents.

## 1. Accueil / Séparation / Retrouvailles

L'ouverture à l'autre, l'empathie, la confiance, l'éducation, le partage de savoirs, la confiance dans la relation sont des fondements indispensables. Construire des liens clairs autour de l'enfant en accueil familial ou collectif, demande un travail quotidien.

Il faut reconnaître :

- La famille comme premier éducateur de l'enfant
- Le savoir professionnel des équipes éducatives
- Les besoins de l'enfant dans son individualité.

Cette relation à trois est indispensable pour que se tisse une sécurité affective et physique.

### A. L'entretien d'accueil

Il est important que les familles aient un accueil personnalisé et puissent se sentir en confiance. Les parents sont d'ores et déjà reçus par les directrices de crèche ou chef de service adjoint, avant toute formalisation de contrat et visite médicale obligatoire.

#### • En accueil collectif :

La directrice de la crèche invite les parents et l'enfant à un temps de rencontre sur la structure. Cela permet une meilleure connaissance des habitudes de vie et

de relation parent/enfant. C'est l'occasion de présenter les règles, l'organisation de vie à la crèche, de faire visiter les locaux et de mettre en place l'adaptation.

Lors de cet échange, le livret d'accueil et le règlement intérieur sont remis aux parents.

- **En accueil familial :**

Comme pour l'accueil collectif, Le chef de service adjoint ou la directrice de la crèche familiale invitent les parents et l'enfant à un temps d'échange qui se déroule au pôle administratif au cours duquel le livret d'accueil et le règlement intérieur seront remis aux parents, la semaine d'adaptation sera également programmée lors de cette rencontre.

A la suite de la formalisation du contrat et de la visite médicale, la présentation au domicile de l'assistante maternelle, est organisée en présence d'une personne de l'équipe d'encadrement.

### **L'adaptation :**

Elle permet à l'enfant et sa famille d'échanger avec les professionnelles, de communiquer les informations essentielles.

Elle est prévue sur 5 jours et permet la mise en place d'une familiarisation progressive et d'instaurer un climat de confiance. Les professionnels peuvent observer et apprécier le comportement de chaque enfant. Il est important d'échanger avec les parents autour des particularités ou des progrès de l'enfant afin d'ajuster l'accompagnement.

### **Le temps d'adaptation s'étend ainsi :**

1<sup>ère</sup> journée : L'enfant est présent 1h avec son ou ses parents. C'est un moment d'échange avec la professionnelle avec une visite de l'espace d'accueil.

2<sup>ème</sup> journée : L'enfant est présent 1h avec son ou ses parents. Il va redécouvrir le lieu, la ou les adultes, les autres enfants.

3<sup>ème</sup> journée : C'est la première séparation. L'enfant reste 1h sans ses parents qui lui disent « au revoir » en lui précisant qu'ils vont revenir le chercher.

4<sup>ème</sup> journée : Le temps de « jeu » et un temps de repas sont proposés à l'enfant qui va rester 2 heures.

5<sup>ème</sup> journée : L'enfant reste environ 5 heures, il va vivre un temps de « jeu », un repas et un moment de repos.

Le planning établi pourra être adapté en fonction des réactions de l'enfant et des possibilités des parents. Les professionnels accordent une grande importance à l'observation pour un retour de qualité aux parents.

### **B. L'accueil au quotidien :**

Lors de l'accueil du matin, le professionnel s'informe du sommeil, de l'appétit, de l'humeur et de la santé de l'enfant. Ceci permet la prise en considération de chaque enfant dans son individualité et la continuité domicile / crèche.

Le professionnel écoute les besoins des parents, qui sont les premiers acteurs de la vie de l'enfant. Il évalue si cette demande est compatible avec la vie en collectivité, en s'appuyant sur l'équipe d'encadrement.

Au cours de la journée, les parents peuvent prendre des nouvelles par téléphone et faire le point.

Lors de l'accueil du soir, le professionnel crée un moment individuel avec chaque parent pour des retours de qualité. Les moments de transmissions et ces échanges quotidiens sont précieux et aident la relation parents, enfants, professionnels.

Pour le bon déroulement de la journée, et le respect des activités de l'enfant, il est demandé aux parents de respecter les plages horaires.

### **C. La sortie définitive :**

Le départ de la famille : une rupture de lien est toujours difficile à vivre, c'est un passage chargé d'émotion, les échanges verbaux sont importants à ce moment-là autant pour l'enfant, les parents que les professionnels.

## 2. L'éveil et les activités

L'égalité fille/garçon : Les inégalités de genre s'installent dès la première année de la vie au travers de réflexes ancrés inconsciemment chez les adultes. Ces clichés répétés poussent les enfants à essayer de correspondre à ces modèles.

Dans le service, nous sommes convaincus du rôle que nous avons à jouer pour faire changer les mentalités et conscientiser la notion d'égalité fille/garçon dès la petite enfance. A cet effet, nos équipes sont sensibilisées et formées par le biais d'ateliers et de temps d'échanges menés par le psychologue de la crèche.

- **L'éveil du tout petit :**

Tout au long de sa première année, le bébé part à la conquête de son environnement. L'espace est sécurisé et aménagé pour favoriser ses déplacements libres au sol. Il doit pouvoir choisir sa position et se sentir libre dans ses mouvements.

L'éveil moteur : Dans les premiers mois, les progrès rapides et constants jalonnent l'évolution motrice de l'enfant. Cette évolution harmonieuse marque toutes les parties du corps. Chaque progrès en matière de motricité est pour l'enfant un nouveau moyen d'expérimenter et d'entrer en contact avec ce qui l'entoure.

Le bébé est allongé, il s'assoit seul quand ses compétences motrices le lui permettent. Attention : Ne pas forcer la position assise. On lui présente des jeux et objets adaptés à son évolution.

L'éveil du langage : le professionnel parle à l'enfant de ce qui est fait pour lui, de ce qu'elle fait avec lui, l'enfant est aussi très sensible aux expressions et au langage non verbal.

Pour favoriser cet éveil, Il est proposé à l'enfant des histoires, en groupe ou en individuel, de chanter, de raconter comptines et jeux de doigts.

Les cinq sens :

Le toucher, l'ouïe, la vue, l'odorat et le goût sont des moyens d'entrer en relation avec ce qui entoure l'enfant.

Les professionnels veilleront à proposer un environnement permettant à l'enfant de développer ces différents sens, à travers la musique, les repas, les activités sensori-motrices (pâte à modeler, sable, ...), les couleurs et les formes.

### **L'éveil des plus grands :**

« L'enfant ne joue pas pour apprendre, mais apprend parce qu'il joue » Jean Epstein

Les activités ou jeux sont individuels ou collectifs, ils sont libres ou dirigés. L'adulte propose des temps adaptés, et l'enfant expérimente, seul ou accompagné :

- Individuels : Comme les jeux d'imitation (dinette, établissement...), les jeux d'éveil (puzzles, memory...), les livres et les activités manuelles (pâte à modeler, peinture...)
- Collectifs : Lors des matinées d'accueil avec les assistantes maternelles et dans les structures collectives, les enfants peuvent interagir entre eux. Des ateliers sont proposés par les professionnels, en petits groupes.

Les jeux libres sont possibles, l'espace est pensé en amont, aménagé selon les différents besoins des enfants pour qu'ils puissent évoluer dans un environnement adapté et sécurisé. Pendant le jeu, les professionnels observent les enfants et les différentes interactions pour que les propositions faites soient en lien avec ce que chaque enfant vit.

Aussi bien chez les assistantes maternelles que dans les structures collectives, certains jeux restent accessibles, de cette façon l'enfant peut choisir ce dont il a envie, besoin. Les adultes s'efforcent d'intervenir le moins possible pour ne pas créer de coupures dans ce qu'expérimente l'enfant à travers son jeu ou son activité. La professionnelle intervient seulement si l'enfant se met en danger, lui ou les autres.

L'enfant reste libre d'arrêter un jeu ou une activité. Les professionnelles sont attentives lorsque qu'elles proposent une activité à ne pas vouloir de l'enfant un produit fini, qui serait trop enfermant, mais une possibilité pour l'enfant d'exprimer librement sa créativité.

***C'est ce que vit l'enfant qui est important et non ce qu'il produit.***

Tous les jeux, jouets intérieurs et extérieurs pour les structures collectives sont aux normes en vigueur.

En accueil familial, le matériel (lit, tapis, poussette, transat, chaise haute) est fourni aux assistantes maternelles qui en assurent l'entretien pour être rendu en parfait état de propreté. Tout autre matériel non fourni par le service doit être conforme aux normes de sécurité. Il ne pourra être utilisé qu'après habilitation de la hiérarchie.

En structure collective, la salle de vie est décorée au gré des saisons ou par thématiques, les familles ont accès au tableau d'informations sur lequel sont indiqués les activités proposées pour les enfants, les menus, les réunions et autres informations à partager (affichage de certaines maladies, « couper les ongles des enfants », « attention les poux sont revenus »....).

### **Les actions communes inter structures :**

Diverses activités extérieures sont proposées pour tous les enfants accueillis en crèche familiale et en structures collectives.

-En accueil familial : Des matinées d'accueil sont mises en place pour tous les enfants de la crèche familiale, tous les 15 jours. Elles font partie des missions obligatoires de l'assistante maternelle. Des espaces d'activités sont ouverts afin de permettre à l'enfant de jouer et d'échanger avec d'autres enfants et aux professionnels de se retrouver dans la convivialité dans une dynamique de travail.

Les promenades : Elles font parties du projet de vie mais doivent être toujours pensées et adaptées au rythme du tout jeune enfant et du climat. Les assistantes maternelles peuvent accueillir des enfants dès l'âge de 10 semaines et poursuivre l'accueil jusqu'à l'entrée à l'école. Elles s'adaptent aux besoins des enfants d'âge différent tout en respectant le rythme de chacun.

-L'activité piscine : est proposée aux enfants à partir de 18 mois accueillis chez les assistantes maternelles et dans les structures collectives, ils peuvent ainsi se familiariser au milieu aquatique en jouant. Une séance est proposée toutes les semaines mais n'est pas obligatoire, elle reste possible en fonction d'une organisation globale (car, le lieu piscine) des possibilités du service (encadrement), d'une logique pour l'enfant (relais chez une assistante maternelle, état général).

-La psychomotricité : en partenariat avec ma MJC de Pontault et une psychomotricienne, tous les 15 jours sont proposés des séances d'éveil corporel non obligatoires aux enfants de 18 mois accueillis en crèche familiale ou en structure collective qui contribuent à accompagner l'enfant dans son développement.

-La « ludocrèche » : un espace est aménagé sur certaines matinées d'accueil pour accueillir 4 enfants au maximum, l'assistante maternelle en soutien de l'éducatrice référente propose une approche du jeu de société, en particulier de coopération, d'observation et d'association.

-Les jardins de bébés : se déroulent également pendant la séance « ludocrèche », c'est un moment de rencontre et d'échange autour du développement et de l'éveil du tout petit.

-L'éveil culturel : des projets autour du livre et du cinéma sont mis en place parallèlement en partenariat avec les services municipaux et associatifs de la ville. Des espaces de découverte du livre sont proposés sur les lieux et les bibliothécaires sont amenées à intervenir auprès des professionnelles des structures et auprès des parents.

Des projections adaptées aux enfants de 2 ans sont proposées durant l'année dans la salle de cinéma de la ville, les adultes accompagnants ont la possibilité de visionner des films d'animation (de 20 à 30 min), en amont, afin d'accompagner au mieux les enfants dans leurs émotions face aux images.

-Les fêtes : 2 moments de fête sont proposés en juin et décembre, ce sont des moments de partage avec l'ensemble des professionnels et des familles.

-le projet passerelle : en juillet et août, un accueil en centre de loisirs est proposé aux enfants scolarisés en septembre qui suit afin de favoriser l'autonomie en amont de l'entrée à l'école. Ils sont accompagnés par des animateurs de centre de loisirs et également par une assistante maternelle et une auxiliaire de puériculture de la crèche.

Le travail inter-structure a pour objectif l'écoute et la compréhension des besoins et de permet de mettre en commun une base de fonctionnement identique en structures collectives autour de pratiques communes, même si chaque structure

peut avoir sa propre identité, ses propres projets (les enfants marchent pieds nus, les plateaux repas...).

Le passage en structures collective à l'âge de 18 mois permet de s'adapter à l'évolution des besoins des enfants. Néanmoins, une dérogation peut être sollicitée par les parents auprès de l'Elu pour un maintien en crèche familiale. Chaque situation sera étudiée au regard des besoins et de l'intérêt de l'enfant.

Sur les structures collectives, la mobilité du personnel est possible afin de préserver un dynamisme de travail et de maintenir la continuité du service public (remplacement pour maladie, formation...). Les assistantes maternelles, quant à elles, si elles n'ont pas d'enfants en accueil pour cause de maladie ou de congés vont travailler au sein d'une structure collective. De formation différente des professionnelles des structures collectives, elles s'appuient sur une fiche « guide » pour connaître les missions qu'elles peuvent effectuer au sein de la structure auprès d'une équipe et d'un groupe d'enfants toujours sous la responsabilité de la direction.

### **3. Repas et goûters**

Le goût se forme au cours des premières années, il évolue plus encore au tout début, au cours de la période où le tout petit reconnaît par la bouche. L'enfant doit donc recevoir une alimentation très variée dès son plus jeune âge, en lien avec les parents et les conseils des médecins traitants. La présentation des aliments a son importance également.

Un des objectifs, aussi bien chez les assistantes maternelles que dans les structures collectives, est de pouvoir proposer une alimentation saine aux enfants en utilisant des produits frais de saison préparés par les assistantes maternelles ou des cuisinières. Tout en mettant l'accent sur l'équilibre alimentaire, les enfants doivent pouvoir également découvrir des aliments qui permettent de développer leurs sens.

Les assistantes maternelles prennent soin de respecter les besoins et rythmes de chaque enfant, il n'y a pas d'heure fixe pour les repas. Elles aident à l'autonomie, l'enfant passe progressivement des bras, au transat, puis à la chaise haute ou sur une petite chaise et table à sa hauteur.

Tout comme dans les structures collectives, l'enfant essaie de manger seul dès que cela est possible, met sa serviette. C'est un moment privilégié avec les enfants où l'échange est très fort. L'adulte est assis auprès des enfants, groupe de 5 ou 6 enfants dans les structures collectives, parfois ils aident à mettre la table ou à débarrasser.

#### **4. Le sommeil et le repos**

Les enfants ont un lit nominatif pour instaurer la sécurité nécessaire autour du coucher, lit à barreaux pour les plus jeunes en crèche familiale et lits « barquettes » dans les dortoirs des structures collectives. Les professionnelles s'efforcent de respecter les rituels d'endormissement de chaque enfant (doudou, musique, porte ouverte...). Dans les structures collectives les enfants (chambre de 8 environ) ont un adulte qui reste avec eux, ce qui leur permet d'être rassurés, calmes, et de se sentir accompagnés dans l'endormissement.

Quel que soit l'âge de l'enfant et dans le souci de respecter son rythme et ses besoins, l'enfant qui dort n'est pas réveillé, excepté s'il est malade et qu'un parent vient le chercher.

#### **5. Les soins**

Veiller à la santé et au bien-être de l'enfant c'est aussi s'assurer de sa sécurité physique et morale.

##### **Le change :**

Le temps de change est un moment privilégié avec l'enfant, un moment d'échange et de partage, une relation individuelle.

Lorsque l'enfant marche, il est sollicité pour participer à la préparation du matériel, sortir la couche, prendre ses vêtements. Les plus grands sont parfois changés debout avec leur aide, tout ceci afin de favoriser l'autonomie.

L'apprentissage de la propreté est progressive et gérée en relation avec les parents : -lorsque les enfants portent encore une couche pendant la journée mais qu'ils commencent à être demandeur, le grand toilette ou le pot peut être proposé lors des temps de change et l'adulte reste à l'écoute de leur demande.

-quand ils ne portent plus de couches et qu'ils commencent à en faire la demande d'eux-mêmes, l'adulte les accompagne, les aide à se déshabiller lorsqu'ils n'y parviennent pas tous seuls. Au départ, des points de repères sont établis dans la journée, avant les repas, avant et après la sieste. Au fur et à mesure qu'ils deviennent autonomes, les enfants y vont quand ils en ont besoin.

Lorsque la propreté est en cours d'acquisition, les incidents sont inévitables. L'adulte pose des mots sur ce qu'il vient de se produire, dédramatise, fait sentir à l'enfant qu'il est là pour lui, pour l'aider.

### **Lavage des mains :**

Le lavage des mains est proposé aux plus grands, avant et après les repas, après avoir été aux toilettes, après certaines activités.

### **Habillage/déshabillage :**

Déjà tout petit, l'enfant est encouragé à faire seul, l'adulte propose son aide s'il en a besoin, mais il n'est pas nécessaire d'insister si un enfant n'a pas envie, l'adulte reste là pour s'occuper de lui parfois cela passe par faire à sa place.

### **Soins médicaux :**

Une visite médicale par le médecin de la crèche a lieu pour tous les enfants accueillis à temps plein. Pour les enfants accueillis en contrats halte-garderie, un certificat médical est établi par le médecin traitant. Tous les enfants accueillis sont aptes à la vie en collectivité.

Des protocoles précis mis en place par le médecin de la crèche et l'équipe paramédicale, permettent aux professionnels d'aider dans les décisions à prendre et les soins à assurer aux enfants, dans la limite de leur fonction et toujours en lien avec leur hiérarchie.

Des réunions de travail, des visites à domiciles, des mesures de préventions sont mises en place afin d'accompagner chaque professionnel et d'être certain d'assurer une qualité de prise en charge indispensable pour la santé de l'enfant.

# LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Située à proximité de Paris et dotée d'une population jeune, la commune de Pontault-Combault a développé son potentiel urbanistique constitué de zones pavillonnaires mais a également développé le secteur locatif avec des logements sociaux soumis aux différentes aides.

Afin de satisfaire leurs administrés dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, les élus locaux ont souhaité privilégier l'évolution de la crèche familiale et l'implantation de structures d'accueil pour les enfants de 10 semaines à l'entrée à l'école.

En 1987, un contrat crèche incluant la crèche familiale, une halte-garderie et 2 mini-crèches a été créées.

En 1999, un contrat enfance a permis l'ouverture d'une structure multi-accueil de 22 places en accueil permanent et 5 places en accueil temporaire.

En 2002, le renouvellement du contrat enfance permet de poursuivre les projets de la petite enfance avec un déménagement pour une meilleure implantation de la halte- garderie et une augmentation de la capacité des places.

En 2007, un nouveau contrat a permis une évolution du projet en s'adaptant encore davantage aux demandes avec l'ouverture d'un multi-accueil lui aussi avec une meilleure implantation et une augmentation de la capacité des places soit 21 places déjà existantes sur l'ancienne mini-crèche et 11 places supplémentaires en accueil temporaires.

Le pôle administratif a également déménagé à cette date pour un accueil mieux adapté aux besoins du service public.

La commune propose donc actuellement 4 lieux d'accueil collectif (95 places), une crèche familiale (80 places) ainsi que 3 Relais Petite Enfance en charge du soutien et de l'accompagnement des assistantes maternelles indépendantes.

## Labellisation AVIP :

En juin 2016, la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF) et Pôle emploi ont signé, avec les ministres des Affaires sociales, du Travail et des

Familles et de l'Enfance, un accord et une charte relatifs aux crèches à vocation d'insertion professionnelle.

Le principe est que les « crèches à vocation d'insertion professionnelle » réservent des places aux jeunes enfants (de 0 à 3 ans) de parents en situation de recherche d'emploi, volontaires pour s'engager dans une recherche intensive.

Elles leur permettent de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel en vue de leur intégration durable sur le marché du travail.

A ce jour, la ville de Pontault-Combault est labellisée depuis 2021. Un partenariat avec Pôle emploi existe pour identifier les familles concernées. Des conventions ont pour objet d'encadrer l'échange de données informatisées entre Pôle emploi et la collectivité. Elles fixent les obligations des parties entre elles et vis-à-vis des personnes physiques dont les données personnelles sont traitées.

#### Développement durable :

La ville de PONTAULT-COMBAULT renforce ses actions dans le développement durable et la préservation de l'environnement.

Les structures petite-enfance de la commune sont engagées dans des démarches éco-responsables, tri des déchets, création de potager et compost dans certaines crèches, ateliers créatifs à base de recyclage, commandes de matériels consommables (gommettes, peintures...) raisonnées.

De plus, le marché public des denrées alimentaires renouvelé en septembre 2021, met l'accent sur l'approvisionnement durable, conformément aux orientations de la loi EGALIM.

Les fruits et légumes sont de saison (catégorie 1 et contrôle de maturité) ou surgelés (dans ce cas ils sont issus de l'agriculture raisonnée). Les viandes sont labellisées : viande française, charal pour les steaks hachés, race à viande pour le boeuf, label rouge pour la volaille, poisson MSC sur demande pour le colin et le hoki. Le fromage est labellisé AOP et un certain nombre de producteurs locaux sont référencés. 50% des menus seront durables dont 20% bio.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20220627-2022\_06\_27-18a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022